



LE GALERIEN

mai 2010

« Mensuel à périodicité variable de la section Union SNUI - Sud Trésor - Solidaires des Pyrénées Atlantiques »

au sommaire :

- CTPD du 12 avril 2010.
- CTPD du 30 avril 2010.
- infos diverses....

notre édition du mois de mars du galérien titrait déjà « début d'année morose dans notre direction » et déplorait la dégradation du dialogue social depuis la création de notre nouvelle DDFIP. Les deux CTPD du mois d'avril 2010 n'ont hélas fait que confirmer la désinvolture affichée par notre nouvelle direction envers les agents et leurs représentants dans cette période de profonds changements pour chacun d'entre nous....

CTPD du 12 avril 2010.

Ce CTPD devait examiner les points suivants:
adoption du règlement intérieur applicable au CTPD.
Mise en place du Pôle de Recouvrement Spécialisé au 1er juillet 2010.
présentation du budget de la DDFIP.
Réorganisation du S.I.E de Biarritz.

Or, les documents de travail relatifs au budget (déjà à l'ordre du jour du précédent CTPD du 16 mars mais dont l'examen avait été reporté..) n'ont été fournis aux représentants des personnels que le jeudi soir 8 avril, soit un seul jour « ouvré » avant le CTPD du lundi 12, alors que le règlement intérieur, à adopter lors de ce CTPD, prévoit un délai de 8 jours !!

de plus, il était prévu d'examiner une nouvelle organisation du S.I.E de Biarritz, alors que cette nouvelle organisation était déjà en place depuis plusieurs semaines !!!!!

les représentants de l'union SNUI-Sud Trésor ont donc boycotté la première convocation de ce CTPD, de même que l'ensemble de la représentation syndicale. Lors de la 2ème convocation de ce CTPD, le 15 avril, ils ont quitté la séance juste après l'ouverture du CTPD, après avoir lu la déclaration suivante :

« Madame la présidente,

Après la grève du 23 mars 2010 et le changement de ministre à la tête du Budget, des Comptes Publics et de la réforme de l'état, la situation sociale reste très tendue à la DGFIP.

L'intersyndicale de la DGFIP a demandé une audience au nouveau ministre Mr Baroin pour connaître ses réponses aux différents points de la plate-forme revendicative commune du 23 mars. Dans l'attente de cette rencontre, le dialogue social est suspendu.

Dans notre nouvelle direction, après des débuts chaotiques, le dialogue social continue à se dégrader, malgré les demandes récurrentes des représentants des personnels:

- l'ordre du jour de ce CTPD comporte l'adoption du règlement intérieur applicable aux CTPD de la DDFIP 64. Dans son article 9, il est prévu que, comme actuellement, « *les documents de travail se rapportant à l'ordre du jour doivent être adressés aux membres du comité au moins huit jours avant la date de la réunion.* »

Or, une partie importante des documents de travail se rapportant au CTPD du lundi 12 avril ne nous ont été adressés que le jeudi 7 avril à 17h30 !!

Ce n'est pas faute d'avoir régulièrement alerté la Direction sur les envois tardifs des documents de travail, notamment encore lors du dernier CTPD du 16 mars 2010..... Ces demandes répétées ne servent donc à rien, et cette disposition du

règlement intérieur va être bafoué le jour même où ce nouveau règlement intérieur va être adopté !

- A l'ordre du jour de ce CTPD figure également l'examen de la réorganisation du S.I.E de Biarritz. Le rapport de présentation précise que « *la réorganisation de structure pourra désormais être définitivement mise en oeuvre après l'avis du CTPD* ». Or, cette réorganisation a été engagée dès le début de l'année 2010 et est effective depuis déjà plusieurs semaines: l'équipe accueil-caisse-comptabilité est en place, celle chargée de l'action en recouvrement et des procédures collectives également, de même que les 2 équipes de gestion couvrant les 2 nouveaux secteurs géographiques. Les travaux immobiliers liés à cette réorganisation sont achevés, la nouvelle banque d'accueil est en place...

Seuls restent à régulariser les incidences « informatiques » de la réorganisation: codes SAGES, codes AGORA, sectorisation des dossiers....

Dans ces conditions, quelle est la marge de manoeuvre d'un CTPD convoqué en avril 2010 pour examiner cette réorganisation ?

Sa mise en place a, de fait, été réalisée sans l'avis du CTPD. Outre le principe de cette réorganisation, les sujets aussi importants que les limites de la polyvalence, le nombre et la taille des secteurs géographiques, la sectorisation, la répartition des tâches n'auront pas pu être débattus à priori, alors que le CTPD doit constituer le cadre de discussion préalable à toute modification de structure, d'organisation du travail.....

Ces constatations démontrent une nouvelle fois l'absence totale de considération de la Direction envers les représentants des personnels. Un tel mépris nous conduit à nous interroger sur votre volonté de faire vivre un paritarisme équilibré et efficace.

Ces pratiques sont à l'opposé de notre conception du dialogue social: les CTPD doivent être préparés dans des conditions satisfaisantes, celles prévues par le règlement intérieur. Les CTPD ne doivent pas être une simple chambre d'enregistrement de décisions déjà prises par la direction, mais un véritable espace d'échange paritaire préalable à toute décision relevant de ce Comité.

Compte tenu des dérives constatées aujourd'hui, les élus de l'union SNUI/Sud Trésor/Solidaires refusent de participer à un CTPD de pure convenance, vidé de son sens, et décident donc de quitter la séance. »

Les élus de FO ont également lu une déclaration et quitté la séance, ceux de la CGT ont boycotté la 2ème convocation du CTPD. Seuls les représentants de la CFDT ont participé à cette 2ème convocation du CTPD.

à l'ordre du jour de ce CTPD figuraient les points suivants:

adoption du règlement intérieur du CTPD, la présidente n'ayant pas souhaité soumettre au vote ce règlement intérieur lors du précédent CTPD, boycotté par 3 organisations syndicales sur les 4 représentées.

Mise en place au 1er juillet 2010 des 3 S.I.P « grand site » de Pau.

Déclaration liminaire des élus de l'union SNUI-Sud Trésor-Solidaires:

« Madame la présidente,

l'actualité des agents des Finances Publiques est aujourd'hui dominée par la fusion et ses opérations emblématiques (mise en place des S.I.P et des D.L U), mais également par l'ouverture du débat sur les retraites:

le gouvernement semble vouloir porter un nouveau coup aux salariés du secteur public. Il envisage de changer le salaire de référence qui sert à calculer le montant de la pension, en substituant à la période des 6 derniers mois la période des 25 meilleures années.

Outre que les primes ne sont pas prises en compte dans le calcul de la retraite dans le secteur public, il s'agit d'une drôle de conception de l'équité, qui consiste à aligner tout le monde vers le bas.

Le statut des fonctionnaires prévoit que la pension de retraite est une allocation pécuniaire personnelle et viagère accordée aux agents en rémunération des services accomplis, la pension étant un prolongement de la carrière. Ce droit à pension est considéré par le Conseil d'Etat comme l'une des garanties fondamentales du fonctionnaire. C'est donc à une garantie constitutionnelle que compte bientôt s'attaquer le gouvernement, dans l'urgence une fois de plus, et sans la concertation nécessaire face à de tels enjeux.

Dans notre département, l'union SNUI-Sud Trésor-Solidaires a régulièrement dénoncé, ces derniers mois, la dégradation du dialogue social et la précipitation dans laquelle ont été mises en place les nouvelles structures.

Ainsi, le présent CTPD va examiner les modalités de mise en place des S.I.P « grand site » de Pau au 1er juillet 2010, alors même que le groupe de

travail constitué à cet effet n'a pas encore rendu ses conclusions.

Des sujets aussi importants que l'accueil des usagers, le traitement des R.A.R, la tenue de la caisse unique, l'installation future des agents auraient mérité une réflexion aboutie du groupe de travail avant la tenue du CTPD. »

il convient de noter que cette fois-ci, l'ensemble des documents de travail relatifs à ce CTPD avaient été fournis dans les délais aux représentants des personnels. Nos précédentes protestations, allant même jusqu'au boycott du précédent CTPD, n'auront donc pas été vaines !!!

le nouveau règlement intérieur des CTPD, identique au précédent, a été adopté. Les élus de l'union SNUI-Sud Trésor-Solidaires se sont abstenus, le vote d'un nouveau règlement intérieur étant simplement lié à la fusion globale que nous avons toujours dénoncée.

La mise en place des 3 S.I.P de Pau au 1er juillet 2010 présente les caractéristiques suivantes:

ces 3 SIP seront constitués des 3 anciens CDI de Pau, rue d'Orléans, et de la trésorerie fiscale de Pau, actuellement composée de 3 cadres A et de 10 agents B et C.

1 des ces cadres A rejoindra le SIP de Pau-est, un autre celui de Pau-nord, un autre celui de Pau-sud.

Les 10 agents B et C seront répartis de la manière suivante: 2 rejoindront le SIP de Pau-nord, 2 autres le SIP de Pau-sud, 3 autres le SIP de Pau-est, et 3 autres le « pôle accueil ».

Cette équipe d'accueil sera composée de 8 agents: les 3 en provenance de la trésorerie, et les 5 qui composent l'actuelle équipe relation publique des CDI de Pau. Elle sera commune à l'ensemble des 3 SIP, sera administrativement rattachée au CDI de Pau-est, et relèvera du cadre A adjoint auprès du responsable du SIP de Pau-est.

Une caisse unique sera créée, commune aux 3 SIP, sera installée au rez-de-chaussée de l'immeuble, et sera tenue par un agent en provenance de la trésorerie. À la différence des SIP déjà mis en place à Orthez, Oloron et Biarritz, cette caisse ne sera pas commune à celle des SIE, ceux ci étant installés à Pau dans un immeuble distinct, rue Monpezat.

L'organisation « générale » est celle prévue pour les précédents SIP: accueil « généraliste » assuré par l'équipe d'accueil de 8 agents, avec polyvalence requise, et accueil « spécialisé », où le principe du respect des métiers d'origine des 2 filières est réaffirmé... tout paraît tellement facile sur le papier,

c'est le plus souvent un copier-coller des phrases ronflantes des documents de travail proposés pour les précédents SIP, en matière de formation, d'applications informatiques, de tenue de la caisse et de renfort de l'équipe d'accueil...

Ces grands principes énoncés, c'est le fonctionnement concret, au quotidien, qui nous intéresse au plus haut point, à nous, représentants des agents qui nous interrogent légitimement...

Un groupe de travail a été constitué pour « *contribuer à la définition du périmètre et de l'organisation de l'accueil mutualisé...réfléchir sur la problématique de la gestion des flux d'usagers...* », enfin du concret !!

hélas, aucune conclusion de ce groupe de travail, ni même proposition, ne nous a été présentée lors du CTPD ! Les documents de travail se contentent de lister ce qu'il reste à faire au groupe de travail:

pour l'accueil: « *il examinera la part d'accueil spécialisé qu'il serait opportun de confier aux agents d'accueil et, par différence, le volume des démarches qui devront demeurer du seul ressort de l'accueil spécialisé...* »

pour l'accueil téléphonique: « *le groupe de travail intégrera cette problématique dans sa réflexion...* »

La gestion des RAR en stock au 1er juillet?:

« *l'audit en cours permettra de définir le contenu d'un protocole qui répartira la gestion de ces RAR entre les 3 comptables...* »

Une bonne partie des débats a consisté, pour les représentants des agents, à déplorer qu'un CTPD soit convoqué pour voter la mise en place des S.I.P de Pau avant même que le groupe de travail n'ait rendu ses conclusions ! Comme chambre d'enregistrement purement formelle, on ne fait pas mieux ! (C'était d'ailleurs le sens de notre déclaration liminaire...).

La parité administrative nous a pourtant affirmé qu'il y avait TOUT dans les documents préparatoires, c'est à dire: la date de création des SIP, le nombre d'agents y affectés et les noms des futurs chefs de service. Ce n'est pas exactement TOUT ce que nous attendons d'un tel CTPD !!!

Compte tenu de l'imprécision des documents de travail présentés et du caractère prématuré du CTPD au regard de l'avancement de la réflexion du groupe de travail, l'ensemble de la parité syndicale a voté contre le projet présenté.

CONCLUSION:

pour la transmission dans les délais prévus des documents de travail, ça s'est beaucoup arrangé, mais pour faire du CTPD un véritable espace de dialogue paritaire, il reste encore un long chemin..

Assemblée Générale du 16 avril 2010.

Notre Assemblée Générale Annuelle s'est tenue le 16 avril à Baigts de Béarn. Elle nous a permis de faire le bilan d'une année riche en événements, année marquée par la fusion SNUI/Sud Trésor pour notre action syndicale, et par les opérations de fusion emblématiques sur notre département (mise en place de 3 SIP et de la DDFIP). Elle nous a permis également de mesurer le travail, important mais passionnant, qui attend notre section dans cette période d'après-fusion...

les membres du bureau ont présenté l'activité locale de la section sous tous ses aspects: trésorerie, participation aux instances paritaires (CTPD, CHS, CDASS, CAPL), actions militantes, information des adhérents,.....

Christian FLOTTE, secrétaire national, nous a apporté un éclairage national sur tous les sujets abordés.

Merci à tous ceux qui sont venus participer à cette assemblée générale, ainsi qu'au repas qui l'a conclu, plus nombreux que l'année précédente. Votre présence est un encouragement pour l'ensemble du bureau de section. Résultats des votes:

Le rapport de trésorerie a été adopté à l'unanimité.

La composition du bureau de section a été adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Le bureau de section a enregistré les modifications suivantes:

sortant: Gérard MAYSONNAVE, pour cause de retraite, après des années de bons et loyaux services au sein du bureau.

Entrante: Béatrice VIGNAU, CDI de Pau-est, qui vient renforcer notre équipe de militants sur Pau. Bienvenue au bureau de notre section !

Membres du bureau de section:

Sur BAYONNE: Philippe Anezo, Catherine Bernard, Chantal Dessus, Corinne Herbert, Michèle Maisonné.

Sur BIARRITZ: Philippe Castaings, Nicole Darras, Patrick Gayon, Martine Gillet, Christian Regourdal.

Sur Oloron: Alain Minvielle.

Sur Orthez: Dany Beziade, Jeanne Ladousse, Corinne Orue, Maria Mousques.

Sur Pau: Françoise Bergeret, Jean-françois Dedet, Maité Gérard, Gérard Lasserre, Philippe Maranges, Jean-marc Rivière, Bernadette Santiago, Michel Vigata, Béatrice Vignau.

Appels notation 2010.

c'est la période de remise par les chefs de service des fiches de notation 2010, gestion 2009. Nous avons largement dénoncé l'incohérence et l'injustice du

système de notation mis en place en 2004 (cf le dernier galérien d'avril 2010....).

Vous avez la possibilité de faire appel de votre notation, et/ou de votre appréciation générale, et/ou des éléments figurant dans le compte rendu de l'entretien.

N'hésitez pas à faire appel si l'un de ces éléments ne vous satisfait pas pleinement.

La notation est importante, pour les agents situés dans les « échelons variables » bien sûr, mais aussi pour ceux qui se situent dans les « échelons terminaux »: on l'a vu encore tout récemment avec la mise en place de la nouvelle carrière B au 1er septembre 2010 et la possibilité offerte à nombre de contrôleurs principaux d'atteindre un nouvel échelon créé...

De plus, une notation injuste ou une appréciation injuste sera considérée, l'année suivante, comme fondée du seul fait qu'elle n'aura pas fait l'objet d'un appel. Soyez donc vigilants.....

Notre équipe du bureau de section est à votre disposition pour vous aider dans votre démarche éventuelle d'appel de notation.

fini la Taxe Professionnelle ??

Non, elle n'a vraiment pas disparu !!! remplacée par la CET (contribution économique territoriale), elle même composée de la CFE (cotisation foncière des entreprises) et la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) à compter de 2010.

Cette réforme, conjuguée au transfert du recouvrement de la nouvelle contribution par les S.I.E, entraîne encore un travail d'adaptation de plus pour les services concernés. Ses incidences sont minimisées dans la présentation simpliste proposée aux agents par une série de diapositives, et seule une « auto-formation » individuelle sur écran, d'une durée d'une heure, est prévue pour tout savoir sur le nouveau champ d'application, la nouvelle déclaration n° 1447-M pour la CFE, n° 1330 pour la CVAE, les modalités de recouvrement (par voie de rôle pour la CFE, par autoliquidation des entreprises pour la CVAE), les nouvelles taxes TASCOM et IFER, le dispositif transitoire d'écrêtement.....

L'importance de la réforme mérite une formation des agents digne de ce nom, et la simple et courte autoformation proposée ne répond absolument pas à l'exigence d'une formation professionnelle de qualité.....